

LE MUNICIPAL



Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 25 août 2026



Photo: David Rouault

MOT DU MAIRE

Déjà la fin du mois d'août! L'été tire tranquillement à sa fin et, avec la rentrée scolaire qui arrive, on retrouve peu à peu notre rythme habituel.

Je profite de l'occasion pour souhaiter une excellente rentrée à tous les élèves de Sainte-Thècle, particulièrement à ceux et celles de l'école Masson, ainsi qu'aux enseignants, au personnel scolaire et aux parents. Pour certains, ce sera une première rentrée, pour d'autres une nouvelle étape qui commence.

Avec le retour des autobus scolaires et des enfants qui circulent davantage matin et soir, je vous invite aussi à redoubler de prudence sur nos routes. Après les vacances d'été, c'est le temps pour tout le monde de reprendre nos bonnes habitudes et d'être particulièrement attentifs aux abords de l'école et dans les secteurs résidentiels.

Même si l'été achève, les activités, elles, sont loin d'être terminées à Sainte-Thècle. Dans le cadre des Journées de la culture, je vous invite notamment à

mettre le dimanche 27 septembre à votre agenda. La Société d'histoire de Sainte-Thècle nous prépare pour l'occasion une toute nouvelle activité qui nous fera véritablement voyager dans le temps.

Parmi les activités de la journée, on pourra assister à la Criée des âmes, une ancienne tradition qui prendra la forme d'une vente aux enchères dans une ambiance inspirée des années 1900 à 1950. Il y aura également une exposition de voitures anciennes, de la musique traditionnelle, des produits locaux et, à l'intérieur de l'église, des histoires et anecdotes qui nous replongeront dans le Sainte-Thècle d'autrefois. Ceux qui veulent pousser l'expérience un peu plus loin sont même invités à sortir leurs vêtements d'époque!

Je trouve particulièrement intéressant de voir renaître ce genre de traditions. Notre patrimoine, ce ne sont pas seulement nos bâtiments ou nos archives, ce sont aussi les histoires, les coutumes et les façons de faire qui ont marqué les générations avant nous. C'est une belle façon de les faire découvrir aux plus jeunes tout en permettant aux autres de se rappeler quelques souvenirs.

Les prochaines semaines nous amèneront tranquillement vers l'automne, une période particulièrement belle chez nous. D'ici là, profitons des dernières belles journées d'été et de tout ce que Sainte-Thècle a à offrir à cette période de l'année.

Bonne rentrée à tous et au plaisir de vous croiser cet automne!

-Eric

CONDENSÉ DES PROCÈS-VERBAUX NON-ADOPTÉS D'AOÛT 2026



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 août 2026, à 20 heures, sous la présidence du maire, monsieur Éric Blouin et de Marco Bacon, Roxanne Bureau-Grenier, Frédéric Lapointe et de Jacques Tessier, conseillers(ère).

Rés. 2026-08-227 : Adoption du procès-verbal des séances de juillet 2026

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026.

Rés. 2026-08-228 : Dépôt de la correspondance de juillet 2026

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2026.

Rés. 2026-08-229 : Demande à la MRC de Mékinac pour la tenue d'un nouveau sondage d'opinion publique concernant le projet éolien de TES Canada

Le conseil demande

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Thècle demande officiellement à la MRC de Mékinac de mandater la firme Léger afin de refaire un sondage d'opinion publique exclusivement auprès des citoyens de la MRC de Mékinac ;
- **QUE** ce nouveau sondage utilise rigoureusement les mêmes paramètres et critères méthodologiques que le sondage initial de la fin de l'été 2025, afin de permettre une comparaison scientifique et transparente de l'évolution de l'opinion publique ;
- **QUE** cette démarche vise à statuer clairement sur le niveau réel d'acceptabilité sociale du projet sur le territoire de la MRC de Mékinac ;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la préfète de la MRC de Mékinac ainsi qu'aux municipalités membres de la MRC de Mékinac.

Se sont prononcés pour cette résolution Jacques Tessier, conseiller, Roxanne Bureau-Grenier, conseillère et Éric Blouin, maire. Se sont prononcés contre cette résolution Frédéric Lapointe, conseiller et Marco Bacon, conseiller.

Rés. 2026-08-230 : Demande d'appui de la Municipalité d'Ogden – Demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité intérieure

Le conseil appuie la municipalité d'Ogden dans sa demande au très honorable Ian Lafrénère, ministre de la Sécurité intérieure de modifier les programmes CPS et PGAF afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences afin de permettre la relocalisation, non seulement de la résidence, mais également de l'entreprise qu'elle héberge;

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ogden demande au député d'Orford et au ministre de la Famille d'entreprendre des démarches auprès du MSI pour que les services de garde en milieu familial soient reconnus comme des entreprises dans le cadre du CPS et du PGAF;

Qu'une copie conforme de cette résolution soit partagée :

- Auprès des villes, des Municipalités et des Municipalités régionales de comtés du Québec;
- Auprès de la Fédération québécoise des Municipalités;

- Après de l'Union des municipalités du Québec.

Rés. 2026-08-231 : Approbation des comptes de juillet 2026, des écritures du journal et de l'état prévisionnel des résultats

Le conseil adopte les comptes du mois de juillet 2026 au montant de 543 123,88\$ ainsi que les écritures du journal et l'état prévisionnel des résultats.

Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge rapide affiliées pour véhicules électriques

Reporté.

Rés. 2026-08-232 : Emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 442-2026 décrétant des dépenses pour des travaux de remplacement du ponceau #11 sur le chemin du Lac-du-Jésuite et un emprunt de 699 491\$

Le conseil emprunte temporairement à la Caisse Desjardins Mékinac des Chenaux les fonds nécessaires aux dépenses prévues et engagées dans ce règlement d'emprunt et autorise Éric Blouin, maire, et Valérie Fiset, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cet emprunt.

Rés. 2026-08-233 : Adoption du programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des points d'eau et du programme d'évaluation, de vérification et d'entretien des poteaux incendies de la MRC de Mékinac

Le conseil approuve et adopte les programmes d'évaluation, de vérification et d'entretien des points d'eau et d'évaluation, de vérification et d'entretien des poteaux incendies soumis par la MRC de Mékinac.

Rés. 2026-08-234 : Demande d'officialisation toponymique pour un chemin multiusage

Le conseil n'officialise pas le bout de chemin desservant les propriétés du 60, 70 et 80, chemin des Érables.

Rés. 2026-08-235 : Demande d'adhésion à la politique d'entretien des chemins privés par la municipalité par le Comité des chemins secondaires du Nord du Jésusite

Le conseil accepte la demande d'adhésion à la politique d'entretien des chemins privés par la municipalité par le Comité des chemins secondaires du Nord du Jésusite pour une période de 3 ans et accorde le contrat de déneigement à Ferme Béland et Fils S.E.N.C au coût de 119 794,90\$ plus taxes, lequel sera refacturé aux propriétaires de ces chemins.

Rés. 2026-08-236 : Offre de services de Ferme Béland et Fils S.E.N.C. pour le déneigement des poubelles, du stationnement et du réservoir incendie au nord du lac du Jésuite

Le conseil accepte l'offre de Ferme Béland et Fils S.E.N.C. au montant de 6 800\$ plus taxes pour le déneigement des poubelles, du stationnement et du réservoir incendie au nord du lac du Jésuite pour l'année 2026-2027, au montant de 7 140\$ plus taxes pour l'année 2027-2028 et au montant de 7 497\$ plus taxes pour l'année 2028-2029.

Rés. 2026-08-237 : Adoption du règlement 452-2026 modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour autoriser les capteurs solaires dans la zone 14-VA dans la cour avant sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle

Le conseil adopte le règlement 452-2026 modifiant le règlement de zonage #337-2016 pour autoriser les capteurs solaires dans la zone 14-VA dans la cour avant sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle.

Rés. 2026-08-238 : Demande de modification règlementaire pour le 2515, chemin Saint-Pierre Nord

Le conseil entame la procédure pour la modification du règlement de zonage #337-2016 afin de permettre la construction d'un garage résidentiel sans la présence d'un bâtiment principal dans les zones commerciales lourdes.

Rés. 2026-08-239 : Demande de modification règlementaire pour le 21, carré Cloutier

Le conseil n'accepte pas de modifier le règlement de zonage #337-2016 pour permettre l'utilisation d'un conteneur de 40 pieds dans le carré Cloutier.

Rés. 2026-08-240 : Demande de dérogation mineure pour le 1945, chemin Saint-Pierre Sud

Le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour le 1945, chemin Saint-Pierre Sud concernant l'implantation de trois cabanons à 0,5 mètre de la ligne latérale droite.

Rés. 2026-08-241 : Reconstruction d'un ponceau sur le chemin du Lac-Bouton

Le conseil autorise les travaux de reconstruction d'un ponceau sur le chemin du Lac-Bouton.

Mise à jour sur le parc régional

Le maire Éric Blouin informe les citoyens présents des démarches entreprises dans le cadre de la création d'un parc régional.



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 24 août 2026, à 18 heures, sous la présidence du maire, Éric Blouin et de Marco Bacon, Roxanne Bureau-Grenier, Daniel Bacon, Frédéric Lapointe, Jacques Tessier et Danny Dionne, conseillers(ère).

Rés. 2026-08-244 : Programme d'aide à la voirie locale – volet Redressement – Sécurisation – Chemin Saint-Pierre Sud et Saint-Michel Sud

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Valérie Fiset, CPA, directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Rés. 2026-08-245 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Volet 2 (Soutien à la croissance de l'offre de logements)

Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Volet 2 du programme FIERH pour la réalisation des travaux d'infrastructures d'eau visés, s'engage à payer sa quote-part des coûts admissibles ainsi que les coûts non admissibles associés au projet; s'engage à assumer les coûts d'exploitation et d'entretien continus des infrastructures financées et autorise le maire Éric Blouin ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Valérie Fiset, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents, demandes, conventions ou ententes relatifs au dépôt du projet et à l'exécution de la demande d'aide financière.

Rés. 2026-08-246 : Transfert des sommes reçues dans le cadre des subventions reliées au transport adapté

Le conseil reconnaît la déclaration de compétence de la MRC de Mékinac en matière de transport (Règlement numéro 2026-206) et s'engage à verser à la MRC de Mékinac l'ensemble des sommes reçues dans le cadre des subventions du Ministère reliées au transport adapté, et ce, jusqu'au transfert complet des ententes et des dossiers administratifs.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra
le mardi 8 septembre 2026 à 20h au local 213.

PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES

Si vous souhaitez suivre l'évolution du projet d'implantation d'éoliennes sur notre territoire, deux ressources officielles sont à votre disposition :

Le Registre des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement :
https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-12-264

La plateforme de consultation publique de la MRC de Mékinac :
<https://mekinacconsulte.com>

La Municipalité de Sainte-Thècle vous présente la plateforme citoyenne intelligente Voilà! Une initiative verte permettant de réduire la consommation de papier!



Grâce à celle-ci, les inscriptions au compte de taxes en ligne sont disponibles. Cela vous permet de recevoir électroniquement votre compte de taxes, plutôt qu'en format papier traditionnel. Cela vous donne également accès à votre compte de taxes en tout temps ainsi qu'à celui des années précédentes et de recevoir un rappel par courriel afin de ne pas oublier les échéances!

Cet outil de communication permet aux citoyens de se créer un dossier personnalisé et ainsi avoir accès à une panoplie d'informations. Pour avoir accès à votre compte de taxes en ligne, il suffit de suivre les étapes suivantes :

- 1) Rendez-vous au <https://Sainte-Thecle.appvoila.com>**
- 2) Créer votre compte utilisateur sur le portail Voilà!**
- 3) Via l'onglet Propriétés, ajoutez votre propriété à l'aide des informations qui se trouvent sur votre dernier compte de taxes «papier» : Numéro de compte et montant du premier versement.**

Sélectionnez l'option de recevoir le prochain compte de taxes électroniquement et vous ne recevrez plus de compte de taxes «papier», un courriel vous sera envoyé

pour vous aviser de la disponibilité de votre compte de taxes sur le portail Voilà! Web.

Tous les citoyens peuvent désormais se créer leur profil sur le portail web *Voilà!* et sont invités à télécharger l'application mobile *Voilà!* pour bénéficier de tous les avantages de la plateforme.

Comment se procurer l'application mobile Voilà!

L'application mobile Voilà! est disponible gratuitement.

Pour un téléphone Android, utilisez le [Google Play](#)

Pour un produit Apple, utilisez le [Apple Store](#)



SECTION URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Vous pouvez communiquer avec Monsieur Thierry Gervais, notre nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement pour l'émission de vos permis. Son horaire est du lundi au vendredi, de 8h30 à midi et de 13h à 16h30. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au (418) 289-2070 poste #4 ou par courriel à l'adresse: inspecteur.ste@regionmekinac.com.



Sans permis, c'est pas permis!

Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. **Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation,** pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone

de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*.



Crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Un crédit d'impôt remboursable a été instauré afin d'appuyer financièrement les propriétaires qui doivent mettre aux normes leurs installations septiques. Ce crédit d'impôt s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2022 et avant le 1^{er} avril 2027.

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/credit-impot.htm

<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>



ÉCOCENTRE MUNICIPAL - HORAIRE D'ÉTÉ

L'écocentre municipal est ouvert tous les samedis, de 9h à 12h et de 13h à 16h. Si vous désirez vous débarrasser de matériaux de construction en grande quantité, vous devez apporter votre permis de rénovation afin que vos matériaux soient acceptés.

VOUS DEVEZ AVOIR TRIÉ VOS DÉCHETS AVANT VOTRE ARRIVÉE SUR LE SITE AFIN QUE LES DÉCHETS SOIENT DÉPOSÉS AUX BONS ENDROITS.

LES ROULOTTES DÉFAITES EN MORCEAUX SONT INTERDITES.

NOTEZ QUE SEULS LES DÉCHETS RÉSIDENTIELS SONT ACCEPTÉS. LES DÉCHETS COMMERCIAUX (EX : PNEUS DE CAMIONS LOURDS) SONT REFUSÉS.

DE PLUS, IL EST IMPORTANT DE BIEN IDENTIFIER LES CONTENANTS D'HUILE ET DE PEINTURE AFIN DE S'ASSURER QU'ILS SOIENT PLACÉS AU BON ENDROIT.

PRENDRE NOTE QU'À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026, LES BACS À DÉCHETS ET LES CONTENEURS DE RECYCLAGE SITUÉS À L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL (1951, CHEMIN SAINT-GEORGES) NE SERONT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS. ILS SERONT UNIQUEMENT ACCESSIBLES AUX HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE.

Les écocentres sont réservés à l'usage des citoyens. Seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques et non lucratives sont acceptés.

Sécurité

- Respectez les consignes et la signalisation.
- **Ne fumez pas.**
- Chargez le moteur de votre véhicule au déchargement.
- Ne descendez JAMAIS dans les conteneurs.
- Soyez prudent à proximité des conteneurs.
- Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou derrière la main.
- Les animaux de compagnie doivent rester dans le véhicule.

Refusés à l'écocentre

- Ordures ménagères
- Résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ROCI)
- BPC, amiante, cyanure
- Déchets hautement toxiques ou inflammables
- Terre contaminée
- Matériaux explosifs

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée à frais frais. Informez-vous à votre fournisseur de produits. Pour les municipalités et les entreprises, référez-vous à la Sécurité du Québec.

1 écocentre

à Sainte-Thérèse pour vous servir

Emplacement et horaire



1951, chemin Saint-Georges,
Sainte-Thérèse (Québec) G0X 3G0

Horaires d'été	Horaires d'hiver
1 ^{er} avril au 15 décembre	16 décembre au 31 mars
Samedi	2 ^e samedi du mois
9h00 à midi	9h00 à 12h00
12h00 à 16h00	

Information



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thérèse
www.ste-the-de.qc.ca
(418) 289-2070
ste-the-de@regionmekinac.com



UN COMPLÉMENT ESSENTIEL

à la collecte sélective

Déménagement, grand ménage et travaux de construction vous laissent avec tout un lot d'articles et de résidus encombrants?

L'écocentre est là pour vous.

L'écocentre est un lieu dédié à la récupération de matières résiduelles pouvant être réemployées. On y retrouve des conteneurs ou des enclos, dédiés à la récupération de différentes catégories de matières.

Les objets ou résidus que vous apportez à l'écocentre seront démontés afin de récupérer les matériaux primaires dont ils sont constitués. Ces matériaux seront, par la suite, recyclés.

Favorisez la réemploi. Pensez à offrir vos biens inutilisés (en bon état) à des organismes à but non lucratif.

Fonctionnement

- À l'écocentre, présentez une preuve de résidence. Apportez votre permis de rénovation si vous en possédez un.
- Nos préposés vous transmettront les consignes.
- Vous rechargez vous-même vos matériaux par catégorie dans les conteneurs ou enclos correspondants.
- **Respect obligatoire.** L'accès à l'écocentre sera refusé à toute personne qui ne respecte pas les consignes ou qui use de violence ou d'intimidation.

Matières acceptées à l'écocentre

BOIS

Panches, meubles, portes et fenêtres (sans vitres), armoires, plancher flottant, fibre de bois, copeaux, remorqueurs, menuiseries, etc. Disposition dans les conteneurs 4 et 5.

Destination > Recyclage / valorisation

Fabrication de panneaux de fibres de bois, papiers, filtres ou valorisation énergétique.



MÉTALLS (sauf plomb, terreux)

Acier, fonte, aluminium, cuivre, zinc, nickel, etc.

Destination > Recyclage

Recyclage en fonderie. Disposition dans le conteneur 9.

COLLECTE SELECTIVE

Papiers et cartons, contenants et emballages de plastique, de métal et de verre (verre soufflé).

Destination > Recyclage

Intégrés dans la fabrication de nombreux produits.

BARDEAUX D'ASPHALTE

Destination > Recyclage

Recyclage dans de nouvelles chaussées et valorisation énergétique. Disposition dans le conteneur 6.



ELECTRONIQUES

Refrigerateurs, ordinateurs, téléphones, etc.

Destination > Recyclage

Ce ne sont pas des résidus dangereux, mais ils contiennent des substances dangereuses. Apportés en à un éco-centre, ils seront démontés pour ensuite être recyclés.



APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Refrigerateurs, congélateurs.

Destination > Recyclage

Le gaz et le métal seront recyclés.

AGREGATS

Sables, briques, parcs, etc.

Destination > Recyclage

Intégrés dans la construction de nouveaux chemins. Disposition dans le conteneur 7.



PNEUS DE ROUTE DÉMONTÉS

Pneus d'automobiles, de camions, de camionnettes, de camions et de poids SEULEMENT.

Destination > Recyclage

Remoilage de pneus, panneaux d'insonorisation, tapis, dacs d'âne.

AUTRES MATIÈRES

Bois traité ou creusé, panneaux de gypse, laine minérale, tapis, préfabriqué, matériaux et résidus de remorqueurs, vitres (verre plat), etc. Disposition dans les conteneurs 1 et 2.

Destination > Élimination



Résidus Domestiques Dangereux (RDD)

On les reconnaît aux symboles suivants sur leur emballage.

Ils sont portés, de tous-est au garage, en passant par la remise, la cuisine et la salle de bain. Les méthodes d'élimination traditionnelles ne leur conviennent pas.

Conseils de sécurité

- Assurez-vous de l'étanchéité des contenants.
- Né mélangez pas les produits ensemble.
- Conservez les produits dans leur contenant d'origine.
- Respectez les consignes de sécurité inscrites sur l'emballage.

Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont acceptés du 1er avril au 31 octobre seulement.

Apportez-les à un éco-centre.

Le 15 OCTOBRE, ne déversez JAMAIS de RDD dans l'évier, la nature ou les ordures!



PEINTURES ET AUTRES PRODUITS DE REVÊTEMENT

Peintures, tentures, vernis, cires, poils, goudrons. Formats de 1 litre, 1 gallon et 5 gallons seulement dans les contenants originaux. Disposition dans le conteneur 8.

PRODUITS TRAITANTS

Bases, acides, coras, chlores, solvants, décapants, oxydants, pesticides, poisons, engrais chimiques, produits d'entretien pour le piscine ou les tuyaux, préservatifs pour le bois.



PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Nettoyants, détartrants, récurants, javellissants, assouplisseurs.



PRODUITS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS

Piles (nickel-cadmium, lithium), ballasts, thermomètres au mercure, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes.



PRODUITS AUTOMOBILES ET HUILES

Batteries d'automobiles, huiles usagées, contenants et fibres à l'huile, lubrifiants, graisses et dégraissants, antigel, essence. Huiles acceptées : moteur, hydraulique, végétale. Formats de 1 litre, 1 gallon et 5 gallons seulement dans les contenants originaux. Tolérés : contenants de plastique de 1 gallon bien identifiés (exemple : bouteille de lave-vitre identifiée "Vieille huile à moteur"). Dispositif on dans le conteneur 43.



PRODUITS CONTENANT DES GAZ

Aérosols, bombes de propane ou de butane.



CALENDRIER 2026 - COLLECTE DE DÉCHETS, RÉCUPÉRATION ET MATIÈRES ORGANIQUES

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL																																																																																																																																																																																													
<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>AM</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10							AM	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24								25	26	27	28	29	30	31	<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>AM</td></tr><tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr><tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14							AM	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>AM</td></tr><tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr><tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr><tr><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14							AM	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
						AM																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																																																																										
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																																																																										
						AM																																																																																																																																																																																										
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																																																																										
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																																																																										
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																																																																										
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																																																																										
						AM																																																																																																																																																																																										
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																																																																										
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																																																																										
29	30	31																																																																																																																																																																																														
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT																																																																																																																																																																																													
<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr><tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr><tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16								17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30								31							<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr><tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr><tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr><tr><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6		7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30					<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2																																																																																																																																																																																											
3	4	5	6	7	8	9																																																																																																																																																																																										
10	11	12	13	14	15	16																																																																																																																																																																																										
17	18	19	20	21	22	23																																																																																																																																																																																										
24	25	26	27	28	29	30																																																																																																																																																																																										
31																																																																																																																																																																																																
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
1	2	3	4	5	6																																																																																																																																																																																											
7	8	9	10	11	12	13																																																																																																																																																																																										
14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																																																																										
21	22	23	24	25	26	27																																																																																																																																																																																										
28	29	30																																																																																																																																																																																														
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE																																																																																																																																																																																													
<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr><tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr><tr><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30						<table><tr><td>D</td><td>L</td><td>M</td><td>M</td><td>J</td><td>V</td><td>S</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></table>	D	L	M	M	J	V	S					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																					
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																																																																										
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																																																																										
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																																																																										
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																																																																										
29	30																																																																																																																																																																																															
D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																																																																										
				1	2	3																																																																																																																																																																																										
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																																																																										
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																																																																										
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																																																																										
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																										

	1 DÉCHETS secteur LAG-00-JÉRISSE 2 DÉCHETS secteur MERCIER 3 DÉCHETS secteur JERON	1 RECYCLAGE secteur MARD 2 RECYCLAGE secteur MERCIER	1 COMPOST secteur MARD 2 COMPOST secteur MERCIER
--	---	---	---

ÉCOCENTRE - HEURES D'OUVERTURE : DE 9 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H

QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER

- Utilisez uniquement une poubelle 240 litres ou 360 litres de volume appropriée : gris ou noir pour les ordures, bleu ou vert pour la récupération.
- Aucune poubelle peinte, sur ou à l'extérieur d'un garage n'est acceptée.
- Mettre le bac au bord de la route avant 6h ou la veille du jour prévu de la cueillette.
- Placer les conts de votre bac scotchés à l'extérieur de votre maison.
- Si plus d'un bac en bordure de la route le jour de la collecte, veuillez laisser au moins 2 pieds (60 cm) entre chaque.
- Il est interdit d'utiliser votre bac de recyclage pour déposer des déchets.
- Toutes les matières résiduelles doivent être à l'intérieur de votre bac, complètement fermé, aucun sac ou rebut au sol ne sera ramassé.
- En période hivernale, le bac ne doit pas être entré dans la neige ou pris dans la glace.



Jour 1 - DÉCHETS secteur LAC-DU-JÉSUITE - MARDI

Toutes les propriétés situées sur le chemin du Lac-du-Jésuite et chemins connexes en direction Nord du lac.
En saison estivale, chemin Joseph-Saint-Amant direction Est jusqu'à l'intersection du Lac-Boulet.

Jour 2 - DÉCHETS secteur MINGOSEN

Chemin Saint-Georges, route 153, chemin Jean-Paul-Trudel, route 352, route Charest, chemin Saint-Thomas, rue Béard, de la Station, Notre-Dame, Villeda, Villeneuve, du Domaine, Pinel, du Rousseau, des Héberts, Charles-Aud, Saint-Gabriel, Lavoie, Saint-Jacques, Lac-des-Choix, Petit chemin Saint-Georges, chemin Saint-Pierre-Nord, avenues du Lac-Croche Sud, rang Saint-Georges, carré Clouet et chemin du Domaine-Bert.

Jour 3 - Déchets secteur JEUDE

Rue de l'Anse, place Ouellet, carré Proteau, rue de la Montagne, du vignoble, Saint-Amant, Vallée, Leclerc, Messon, Saint-Jean, Tessier, Grenier, Dupont, chemin Saint-Michel-Nord, avenues du Lac-Croche Nord, rue Magnan, route Marotte, chemin Saint-Michel-Sud, route Marchand, chemin Saint-Joseph, chemin Saint-Pierre-Sud et rue Pierre-Joliffe.

ÉCOCENTRE - MATÉRIELS ACCEPTÉS

- | | |
|--|--|
| Appareils réfrigérants, électrodomestiques | Bouteilles de propane, butane, acétylène |
| Pneus, pneus | Aggrégats |
| Matériaux | Tapis, soléris |
| Vitre | Peinture, vernis |
| Gypse, laine minérale | Huiles, graisses |
| Bats, scies et branches | Laine minérale |
| Matériel électronique | Bats traités |
| Briques et pierres | Résidus domestiques dangereux |
| Bancs d'asphalte, papier noir | Batteries de véhicules |

Jour 1 - RECYCLAGE secteur MARDI

Jour 1 - COMPOST secteur MARDI

Chemin Saint-Pierre-Nord, rang Saint-Georges, carré Clouet, Petit chemin Saint-Georges, chemin Saint-Thomas, route 352, route Charest, route 153, chemin Jean-Paul-Trudel, rue Notre-Dame (R630 à 710) et le secteur du Lac-du-Jésuite.

Jour 2 - RECYCLAGE secteur MARDI

Jour 2 - COMPOST secteur MARDI

Tous les autres rues et chemins.

MATÉRIELS RECYCLABLES

- | | |
|--|--|
| Contenants et produits d'entretien ménager | Aluminium et tôle de toit |
| Emballage, pot et contenant de produit alimentaire | Verre, vaisselle, céramique |
| Bouteilles de carton, papier, journaux, revues | Bouteilles d'engrais |
| Boîtes et papier d'emballage | Pneus automobiles et matériel automobile |
| Emballage de mets préparés ou à séparer | Vêtements et tissus |

MATÉRIELS COMPOSTABLES

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Résidus de table, fruits, légumes, viandes, produits laitiers, oeufs, pain, céréales, thé et café | |
| Cartons et papiers soignés, mousses, mousse-rout | |
| Résidus verts, plantes, feuilles, gazon, branches, de moins de 6 cm de diamètre | |
| Bats alimentaires (sauf os, cornes, têtes de bœuf) | |
| Graviers, rochers (10 jours ou plus) | |
| Liéants et excipients d'engrais, gypse, plâtre, plâtre | |
| Bats et emballages compostables | Papiers cirés ou glacés |
| Coussins et produits similaires | Bouteilles et couvercles d'arrosage |
| Pneus automobiles usés | Gravier, rochers et pierres |
| Médicaments | |



Trier ses matières compostables et recyclables c'est participer à la réduction des déchets et à la diminution des quantités dirigées vers l'enfouissement.

Utiliser efficacement ses bacs, c'est réduire de nombreux coûts \$\$\$ et surtout c'est bon pour la planète!!



BAC À NOUVELLES

Septembre : retour des habitudes... et des bons réflexes de tri

Les vacances sont derrière nous, les boîtes à lunch sont de retour et la routine reprend tranquillement sa place. Septembre, c'est le moment parfait pour repartir du bon pied... jusque dans nos habitudes écoresponsables !

En famille, le retour à la routine est l'occasion idéale de remettre en pratique les bons réflexes du quotidien. On pense à bien trier nos matières : les contenants, emballages et imprimés prennent le chemin du bac bleu, tandis que les restes de table, résidus verts ainsi que les papiers et cartons souillés vont dans le bac brun.

Un petit geste, de grands bénéfices ! Composter permet de mieux valoriser nos matières, de réduire le gaspillage alimentaire et de limiter les déchets envoyés à l'enfouissement, tout en contribuant à faire des économies.



Après l'été, donnez une deuxième vie à vos objets



Les soirées fraîchissent, le camping est terminé et les équipements d'été commencent tranquillement à être remisés... mais voilà qu'on découvre quelques bris : une tente déchirée, une chaise de patio cassée ou un barbecue qui a fait son temps.

Avant de tout jeter, pensez à l'écocentre ! Ces articles sont interdits dans le bac bleu et brun. La plupart des objets reçus seront démontés pour en extraire leurs matières premières.

Un petit détour qui fait une grande différence pour l'environnement !

À VENIR EN OCTOBRE :

- Feuilles d'automne : adoptez le feuillicyclage
- Semaine québécoise de réduction des déchets

Le potager tire à sa fin : place aux dernières récoltes

Septembre marque la fin d'une belle saison au jardin. C'est maintenant le moment de récolter le fruit de nos efforts : tomates, courges, fines herbes et légumes oubliés au fond du potager peuvent encore être transformés en délicieux repas ou conserves maison.

Et que faire des légumes trop mûrs qui ne sont plus comestibles ? Dans le bac brun ! Ils seront transformés en compost, tout comme les plants de légumes fatigués, les fleurs fanées et les résidus végétaux retirés du jardin.

En utilisant votre bac brun, vous permettez à la nature de reprendre son cycle et vous contribuez à créer une ressource précieuse pour les sols d'ici. Une belle façon de boucler la boucle et de redonner à la terre ce qu'elle nous a offert.



PLUS D'INFORMATIONS :

 /Energycycle1

 energycycle.ca



LICENCE POUR CHIEN

Tous les propriétaires de chiens doivent se procurer une nouvelle licence au bureau municipal. Si vous ne pouvez passer pendant les heures d'ouverture, communiquez avec nous par téléphone au (418) 289-2070 ou par courriel à stethecle@regionmekinac.com pour vous la procurer. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de 35\$ pour un chien non-stérilisé et de 25\$ pour un chien stérilisé. La licence est gratuite si elle est demandée par une personne handicapée pour son chien-guide, sous certaines conditions. Le coût du permis émis à un propriétaire d'animalerie ou à un propriétaire de chenil est fixé à 150\$ par année. La limite est de 2 chiens par propriété en périmètre urbain.

NORMES GÉNÉRALES À RESPECTER

- Obligation d'enregistrement des chiens et obligation de la municipalité de remettre une médaille;
- Obligation du chien de porter en tout temps la médaille délivrée par la municipalité;
- Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser tenu d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre et si le chien pèse plus de 20kg, porter en tout temps attaché à sa laisse, un licou ou harnais;
- Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une autre personne sans son consentement.

SECTION DIVERS



**CARREFOUR
EMPLOI
MEKINAC**

Là pour tous.



418-365-7070



**581, rue Saint-Paul
bureau 101, St-Tite**



**Recherche
d'emploi
Éducation
financière**



**Accompagnement
à la réussite éducative
Soutien aux employeurs
Projets personnels
et professionnels**

Accueil aux nouveaux citoyen.ne.s

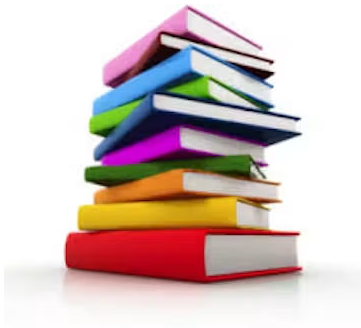
Le gala des
20cœurs

2026

On compte sur vous pour dénicher nos 20 cœurs de cette année !
Vous avez jusqu'au 28 septembre pour soumettre
une candidature en remplissant le formulaire.



SECTION CULTURELLE



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CLAUDE-NAUD

Heures d'ouverture
Mercredi : 13 h à 20 h
Samedi : 9 h à 11 h

Bienvenue à tous!

Nouveautés à la bibliothèque!

Romans

Titres

Auteurs

Le murmure des bombes
V.1 Adrien

Marthe Laverdière

Juste après Dieu, il y a papa

Éric-Emmanuel Schmitt

Le prieur de Bethléem

Yasmina Khadra

Hors champ

Marie-Hélène Lafon

Les orphelins

Éric Vuillard

Dans la brume du matin

Lise Bergeron

Le crime du paradis

Guillaume Musso

Protocole chaos

J.R. Dos Santos

Trophées de chair

Kathy Reichs

Quatre jours sans ma mère

Ramsès Kefi



Une première à

SAINTE-THÈCLE

Les
RENCONTRES
Hydro
Québec

Les journées
de la culture



**AVEC NOTRE RACONTEUR
PROFESSIONNEL**
*Jean-Philippe
Marcotte*

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

★ À COMPTER DE 10:00 ★





- 

**EXPOSITION DE
VOITURES ANCIENNES**
Dès 10:00 dans le stationnement
de l'hôtel de ville
Gratuit pour tous!
- 

RESTAURATION SUR PLACE
- 

**TOILETTES INTÉRIEURES
ET EXTÉRIEURES**
- 

**KIOSQUES DE PRODUITS
LOCAUX DU TERROIR**

- 12:30
à 13:15**

**MUSIQUE TRADITIONNELLE
PAR DUO ROUTE 138**
Sur le parvis de l'église
- 13:15
à 14:30**

**VENTE AUX ENCHÈRES
(CRIÉE DES ÂMES)**
Comme à l'époque dans une ambiance
costumée des années 1900 à 1950
- 14:30**

**ENTREZ DANS L'ÉGLISE POUR
VIVRE UN MOMENT D'HISTOIRE
ET D'ANECDOTES AVEC NOTRE
RACONTEUR PROFESSIONNEL
Jean-Philippe Marcotte**
et toujours accompagné de nos musiciens



Organisé par la Société
d'histoire de Sainte-
Thècle en collaboration
avec la Paroisse
Saint-Cœur-de-Marie



Venez en grand nombre!

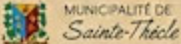
Revivez le bon vieux temps!



EN CAS DE PLUIE
TOUTES LES ACTIVITÉS SE DÉROULERONT À L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

★ COMMANDITAIRES ★









Les samedis 10 h à 14 h

**Producteurs agroalimentaires, artisans passionnés
et une offre de plats prêts à manger.**

27 juin

11 juillet

25 juillet

8 août

22 août

5 septembre



665 rue Notre Dame, Saint-Tite



PROGRAMMATION SEPTEMBRE 2026

VEUILLEZ NOUS AVISER DE VOTRE PRÉSENCE SVP, MERCI!



CAFÉ-RENCONTRE «Ciné-popcorn» Nous vous proposerons un choix de film sur la proche aidance. Une discussion sur le sujet suivra. Breuvage & pop-corn offerts gratuitement	Mardi 1^{er} septembre de 13h à 16h 660, rue Principale St-Luc-de-Vincennes Jeudi 3 septembre de 13h à 16h 301, rue St-Jacques, local 217 Ste-Thècle
FORMATION «L'art de communiquer» Jacinthe Chaussé qui est conférencière, formatrice, animatrice socioculturelle et thérapeute en gestion émotionnelle animera la formation. La majorité des proches aidants n'osent pas exprimer leurs besoins, leurs inconforts et leurs limites, par crainte de déplaire, décevoir ou se faire juger. Pourtant, il importe qu'ils le fassent afin d'éviter la frustration et le stress émotionnel qui peut mener à la démotivation. Durant ces ateliers, vous découvrirez les différentes façons de formuler un message clair et comment le transmettre efficacement, sans toutefois vous sentir coupable.	Mercredi 2 septembre de 13h à 16h  No de réunion : 206 588 1781 L'APPUA POUR LES PROCHES AIDANTS
CAFÉ-JASETTE Retrouvons-nous autour d'un café ou d'une boisson rafraichissante avec des gens qui comprennent votre réalité de proche aidant. Un échange chaleureux, respectueux et sans jugement. Un espace où se déposer et sortir de notre routine du quotidien. Breuvage offert par l'association.	Mardi 8 septembre de 13h30 à 15h30 Le Toit Rouge 165, rue Principale, Ste-Anne-de-la-Pérade Jeudi 10 septembre de 13h30 à 15h30 Quilles et Frites 31 Rue du Moulin, Saint-Adelphe
GROUPE DE DISCUSSION «Pause mentale» Un moment convivial pour échanger tout en profitant des bienfaits du mandala. Le mandala aide à réduire le stress, améliore la concentration, stimule la créativité et favorise la relaxation. Colorier ou dessiner ces formes rondes permet de calmer le mental, de vivre l'instant présent et de retrouver la paix intérieure. Une occasion de te déposer et de se rencontrer, autour d'un café.	Lundi 14 septembre de 13h à 16h Salle Municipale Saint-Stanilas 33, rue du Pont, Saint-Stanilas Jeudi 17 septembre de 13h à 16h Maison des jeunes l'Index 515, rue des Loisirs, N-D-de-Montauban
AIDER SANS S'ÉPUISER «La motivation» Comme personne aidante connaissez-vous les différentes motivations des proches aidants afin d'être en mesure de reconnaître sa ou ses propres motivations. C'est un bon moment pour faire le point sur les différentes croyances qui peuvent obliger l'aidant à apporter de l'aide. <i>Breuvage et collation offerts</i>	Mardi 22 septembre de 13h à 16h 660, rue Principale St-Luc-de-Vincennes Jeudi 24 septembre de 13h à 16h 301, rue St-Jacques, local 217 Ste-Thècle
FORMATION PNL « Programmation Neurolinguistique Volet 2 » Vous devez avoir préalablement fait le volet 1 (obligatoire) pour y accéder. Dîner : pizza – frites – salade césar : 10\$ (Inscription obligatoire)	Mercredi 23 septembre de 10h à 14h 301, rue St-Jacques, local 207 Ste-Thècle
CAFÉ RENCONTRE « Après le placement » Profiter d'un moment avec d'autres personnes qui vivent votre réalité. Nous discuterons sur « Quelle est ma vie de proche aidant.e. après l'hébergement? » <i>Breuvage et collation offerts</i>	Mardi 29 septembre de 13h à 16h 660, rue Principale St-Luc-de-Vincennes Jeudi 1^{er} octobre de 13h à 16h 301, rue St-Jacques, local 217 Ste-Thècle
 Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan Contactez-nous pour information/inscription au 1 855 284-1390 (sans frais) ou par courriel à inscription@aidantsvalleebatiscan.org Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207) Tél. : 418-289-1390 St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2^e étage) Tél. : 819-840-0457 	

Partons

SUR LES TRACES DE L'EAU?

**Des découvertes
aux quatre coins
de la région**

- Marais
- Marécage
- Rivière, lac fluvial, marécage
- Tourbière
- Étang, lac, tourbière boisée
- Lac
- Berges

**6 visites guidées
et activités
sont offertes à tous
GRATUITEMENT**

**Entre
août et octobre
2026**

**Détails des activités
et inscription par ici**

[https://voixdemekinac.ca/
projects/eau-mauricie](https://voixdemekinac.ca/projects/eau-mauricie)



Ces activités de découverte guidées sont possibles grâce à la collaboration des six MRC de la région, des organismes de bassin versant et des comités ZIP de la Mauricie.

Ce projet bénéficie notamment de l'appui du Fonds de soutien à l'environnement Mauricie.



Journée Portes ouvertes à toutes et tous
Viens découvrir le centre de femmes lors de nos portes ouvertes le 1er septembre 2026, de 10h à 17h. C'est le moment idéal pour toute la population de visiter nos locaux, de découvrir la **nouvelle programmation d'automne** et de t'inscrire aux activités. Un kiosque à hot-dogs gratuit servi par la Boulangerie Germain sera également sur place à l'heure du dîner. Bienvenue à toutes et tous!

Date et heure

1 septembre 2026 10 h 00 à 17 h 00

Adresse

Centre de femmes 211, rue Saint-Jacques, Sainte-Thècle, Québec, G0X 3G0, Canada,

Coût

Gratuit

Club de Scrabble « Au Pied de la lettre »

Si vous êtes intéressés(es) à jouer au scrabble, nous recherchons des personnes qui désirent se joindre à nous le mardi après-midi de 13h à 15h environ.

Nous jouons sans compétition dans le plaisir. Tous jouent avec les mêmes lettres et on garde au tableau le mot le plus avantageux. Le tout dans une ambiance décontractée et joyeuse.

Pour vous joindre à nous, s'il-vous-plaît, communiquer avec Nicole Veillette 418-289-2170 ou Lise Trudel Thiffeault 418-289-2587.

Les prochaines rencontres débiteront en octobre prochain.

Bienvenue à vous joueur ou joueuse de scrabble.

Les Tisserandes de liens de Mékinac

Un groupe de passionnées de tissage



Les Tisserandes de liens de Mékinac sont un groupe de passionnées de tissage qui ont fondé, en septembre 2022, leur organisme à but non lucratif.

- Notre **objectif** : Promouvoir, favoriser et soutenir la pratique du tissage artisanal.
- Notre **matériel** : Onze métiers de formats variés dont un est équipé d'une «navette volante» ainsi que le matériel complémentaire.
- Notre **atelier** : Local au 1^{er} étage, fenestré, stationnement, ascenseur.
- Qui est **admissible** : Toute personne de Mékinac et des environs.
- Où nous trouver ? Au 301 rue St-Jacques, à Ste-Thècle (hôtel de ville), local 208

Vous hésitez parce que vous n'avez pas d'expérience?
Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour réaliser votre première pièce sous la supervision d'une tisserande expérimentée et ce, **sans** obligation de votre part. Voir coordonnées ci-dessous.



Venez voir!

Visites libres tous les mardis de 10 h à 11 h,
Ou sur rendez-vous : 418 366-1040



Informations
418 366-1040
lisetrudeloo@outlook.com



ORTHOTHÉRAPIE, KINÉSITHÉRAPIE ET MASSOTHÉRAPIE

131 RUE LAVOIE, SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0
Joanne 418-289-4059 Daniel 418-507-6276



MASSAGES THÉRAPEUTIQUES

- détente
- de tête
- hawaïen
- aux bambous
- réflexologie
- mobilisations myofasciales spécifiques avec outils
- TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T. N. P)
- femme enceinte, enfant, sportif
- aux pierres chaudes
- aux coquillages polynésiens
- vacuothérapie / ventouses
- drainage lymphatique

Thérapeute autorisée d'AMIS-N inc.
Reçu d'assurance disponible

Lac-aux-Sables (Hervey-Jonction)

Pour prendre rendez-vous 418 289-3320 | Saluez-moi





Mario Gélinas

Inspection de cheminée
Pose de gaine
Réparation de cheminée
Ramonage
Nettoyage poêle granules

Les Entreprises Gélinas
RAMONAGE DE CHEMINÉES

RÉPARATION

R.B.Q. 8343-9978-16

Tél. : (819) 539-5881

Page : (819) 372-3668



AQDR

Mékinac

Association Québécoise de Défense des droits des
personnes Retraitées et préretraitées

301, rue Saint-Jacques
Local 218-A
Sainte-Thècle, Qc.
G0X 3G0

Tel : 418-289-2880
Fax : 418-289-2881
Courriel: aqdrmekinac@infoteck.qc.ca
Site : www.aqdrmekinac.org, Facebook



Dignard • Ste-Croix
DENTUROLOGISTES



Partagez votre sourire!

Chanel Dignard d.d.
Stéphanie Dignard d.d.
Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Téléphone: 418-289-2464

info@dignardstecroix.com • www.dignardstecroix.com



Desjardins

Caisse de Mékinac-Des Chenaux

Centre de service

250, rue Masson
Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
(418) 289-2972
Télécopieur : (418) 289-2314
Télécopieur : (418) 322-5459

aux
50EURS

CAFÉ ♥ BOUTIQUE



Christine Béland
Pharmacienne propriétaire

Affiliée à :



131, Lacordaire
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0
T: 418 289-3069
F: 418 289-3632
1673gerant@famiprix.ca

Suivez-nous sur :



famiprix.com

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI : 9H À 19H
SAMEDI : 9H À 16H
DIMANCHE : FERMÉ



AQDR

Mékinac

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

Joignez-vous à l'AQDR Mékinac
Une communauté accueillante où vos droits et votre
bien-être passent en premier.

AQDR Mékinac
301, rue St-Jacques, 218-A, Sainte-Thècle
418 289-2880
aqdrmekinacadm@gmail.com / www.aqdrmekinac.org



Corporation Transport Adapté
Mékinac
Info: 418-289-3723

	Transport	Transport
	Collectif pour tous	Adapté
1 Passager =	3.25\$	3.25\$
Carte mensuelle=	85.00\$	85.00\$
Laissez-passer=	60.00\$	60.00\$
20 passages		



Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur

Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée

570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145
www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com



AIDE CHEZ SOI
Mékinac

301, rue St-Jacques # 201
Sainte-Thècle (Qc) G0X 3G0

418 289-2265
info@aidesmekinac.ca

WWW.AIDESMEKINAC.CA



Garage Roger Plamondon 2010 Inc.

310, Notre-Dame
Ste-Thècle, QC
G0X 3G0



Martin Dessureault et Valérie Pelletier
Propriétaires

Tél./Télec.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com



- Mécanique complète
- Pare-brise
- Diagnostic
- Silencieux
- Suspension
- Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement



NOS COORDONNÉES

301, rue Saint-Jacques
Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0

418 289-2070

Télec. : 418 289-3014

ste-thecle@regionmekinac.com

VISITEZ-NOUS EN LIGNE

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

PARTAGEZ AVEC UN AMI



Les Portes et fenêtres FUSION sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience. En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

MANUFACTURIER - SERVICE D'INSTALLATION
portes intérieures / extérieures - fenêtres PVC / aluminium / hybrides

QUINCAILLERIE - MOULIN À SCIE
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



DEPUIS 1890
418 289-2712 - PIERRENAUD.COM
281, rue Masson, Sainte-Thècle

DÉSABONNEZ-VOUS

© 2024 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE